

du pluralisme sur une confiance mal placée dans les systèmes et les grands projets sociaux. Selon lui, le salut de la civilisation passe non pas uniquement par nos capacités, mais aussi par la justesse de nos valeurs et de nos instincts.

L'engagement envers la démocratie, le pluralisme et les droits de la personne semble vraiment de plus en plus répandu.

Toutefois, par suite de la libération des impulsions humaines, avec tout ce qu'elles comportent d'imprévisible, les risques de violence, d'oppression des minorités et de violation des droits fondamentaux de la personne demeurent considérables.

Nous devons nous employer à faire pencher la balance, et aider les peuples à embrasser la démocratie et à s'y préparer en adoptant des lois qui s'appuient sur les droits fondamentaux de la personne et sur les principes du bon gouvernement.

Notre objectif : la protection des droits de la personne

L'action en faveur de l'universalité des droits de l'homme n'est pas nouvelle. Thomas Jefferson, John Stuart Mill, Léon Tolstoy, Eleanor Roosevelt, Martin Luther King et René Cassin - et bien d'autres, souvent anonymes - des combattants, des martyrs et des militants infatigables, dont des Canadiens comme John Humphrey et John Diefenbaker, ont travaillé inlassablement à la réalisation de cet objectif.

Ce qui est nouveau, toutefois, c'est la révolution mondiale qui a créé un climat dans lequel il est possible d'étendre ces droits à presque tous les habitants de la planète.

Le rôle du Canada

En 1992, nous devons consacrer toute l'énergie de la diplomatie canadienne aux questions intimement liées des droits de la personne, de la démocratie et du bon gouvernement, et ce, dans le cadre de la règle de droit. Le rôle du Canada consiste à s'assurer que cette possibilité devienne réalité.

Au niveau le plus élevé, nous menons cette action par idéalisme et par intérêt pour la justice fondamentale. En tant que pays, nous faisons valoir notre propre expérience et en prouvons la justesse - il s'agit de la nécessité de créer une société tolérante fondée sur la règle de droit, où tous les citoyens soient conscients de leur valeur inhérente et où la protection des droits garantis représente la principale responsabilité du gouvernement.

En outre, nous agissons par désir de promouvoir la sécurité internationale. Nous savons qu'une sécurité réelle et durable